



Comment me defendre face à la diffamation ??

Par **zet**, le **17/09/2008** à **14:37**

Bonjour,

Je suis le beau papa d'un petit garçon de 4 ans dont je me suis toujours occupé, mais depuis quelques mois son vrai pere s'interesse subitement a lui et m'accuse de le frapper...

- d'une part j'ai peur de perdre mon fils à cause de ces propos, il demande la garde en disant que je suis dangereux pour lui...

- d'autre part, du fait qu'il en parle à tout le monde et qu'il nous harcele pour une histoire qui est fausse je voudrai savoir ce que je peux faire contre lui. Je suis en depression à cause de celà, je trouve ca horrible d'accuser un bon père de frapper son fils alors que c'est totalement faux. Mais comment le prouver ?

merci de me repondre

Par **coolover**, le **17/09/2008** à **16:47**

Bonjour zet.

Je tiens d'abord à te préciser qu'en tant que beau père, tu n'as pas l'autorité parentale sur cet enfant. Je sais que c'est un peu dur, mais la loi prévoit que seuls les parents biologiques qui ont reconnus l'enfant ont des droits sur lui.

Le débat portera donc sur la garde entre la mère et le père, le père pouvant invoquer que

l'environnement de l'enfant en raison de ta présence est moins propice à son développement que s'il était avec lui.

Bien sûr, le juge aux affaires familiales ne tiendra compte de ses propos que s'ils ont avérés. De ce côté là donc, et vu qu'il n'aura aucune preuve, il y a de fortes chances qu'un juge décide que la garde reste à la mère.

Pour la diffamation, si tu as des preuves (témoignage ou attestation) qu'il colporte des faits faux à ton égard, tu peux porter plainte pour diffamation publique (Article 29 à 35 bis de la loi du 29 juillet 1881) ou non publique (Article R621-1, code pénal), selon les circonstances.

Dans tous les cas, ne te laisse pas abattre par de simples paroles ! Ce n'est que du vent. Je comprends que ce soit des mots difficiles à entendre mais après tout : qu'en as-tu à faire ? Ton enfant a besoin que tu sois fort plutôt qu'en dépression alors je te souhaite bon courage pour traverser cette épreuve de la vie qui, malgré tout, n'est que l'avis d'un pauvre homme qui n'a pas eu le courage d'élever son enfant.

Par **zet**, le **17/09/2008** à **23:07**

merci